ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

Gabriel Montegnan vs Mme Arthur Hanch et son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 2184—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI le 12 mars 1881, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Pierre, Rocheblave, Tonti et la Promenade de Carondelet, et désigné par le No Un sur un plan dressé par Arthur de Armas, ingénieur, le 8 juin 1871 et annexé à un acte passé le 19 juin 1871 pardevant Eusèbe Bouny, notaire en cette ville.

Le dit lot mesure (au pied américain) vingt-huit pieds un pouce et six lignes de face à la rue St Pierre, sur une profondeur et façade de cent pieds à la rue Rocheblave et vingt-huit pieds deux pouces et sept lignes de largeur dans le fond. Le dit lot forme l'encoignure des rues St Pierre et Rocheblave et se compose de tout le lot désigné par le No quatre et d'une petite portion du lot désigné par le No cinq, sur un plan dressé par L. H. Pilié, voyer, en date du 25 mai 1848 et déposé en l'étude de J. Cuvillier, notaire en cette ville, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent sans exception ni réserve, acquis par Mme Hanch des héritiers de Norbert [illegible] par acte passé pardevant E. Bouny notaire le 19 juin 1871.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
5 fév—8,15,23—mars 2,8,12.

Hibernia Insurance Company of New Orleans vs. Vincent Lamantia.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No 1809—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MERCREDI, le 16 mars 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet désigné par le numéro sept sur un certain plan dressé par Louis H. Pilié, anciennement voyer de la ville, et déposé en l'étude de E. Bouny notaire en cette ville, et borné par les rues Washington, Sixième, Jacobs, maintenant Freret, et St-George, maintenant Howard.

Les dits lots de terre sont désignés par les numéros treize et quatorze sur un plan dressé par Albert G. Blanchard, député voyer de ville, en date du 25 novembre 1872, les dits lots se touchent et mesurent chacun vingt-cinq pieds de face à la rue Washington sur une profondeur entre lignes parallèles et égales de cent vingt pieds, conformément au dit plan de A. G. Blanchard; ensemble avec tous droits, voies et avantages qui y appartiennent, acquis par le défendeur ci-dessus par achat de Spencer Field, selon un acte passé pardevant W. J. Castell, notaire, le 4 juin 1873.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
12 fév—19,26—5,12,16 mars

Randolphe F. Theurer vs. Mme Katharina Tallenback femme de P. Mourer et son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 2197.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI le 26 mars 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations et dépendances qui s'y trouvent, situés dans le faubourg Washington, Troisième District de cette ville, désignés par les numéros six et sept, dans l'îlet numéro dix, borné par les rues Indépendance, Amour, Pauline et Craps, sur un plan dressé par Joseph Pilié, anciennement voyer de ville. [illegible]

Lesquels lots de terre ont été achetés par feu Pierre Tallenbach durant la communauté qui existait entre lui et Mme Katharina Tallenbach (défenderesse) [illegible] acte passé le 29 juillet 1851, pardevant Amédée Ducatel, notaire en cette ville, et maintenant appartenant à la défenderesse Mme Tallenbach [illegible]

[illegible] Ducatel, notaire [illegible] 8 février 1865, No 18,814.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
23 fév—22—2,9,16,23,26 mars

Jas. P. Guinault vs Mme Mary Daffos femme de Jean Daffos.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 2272.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, 19 mars 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent, situé dans l'îlet borné par les rues de la Paix, Esplanade, Grands-Hommes et Bagatelle, [illegible]

Le dit lot est une partie du lot No 150 sur le plan original du Faubourg Marigny [illegible] pardevant N. Breutin [illegible]

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
16 fév—16,23—mars 2,9,16,19

Linnie Martin vs. Melinda [illegible] Commandeur.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2186—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, 12 mars 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir: [illegible]

[illegible] par acte passé pardevant W. H. Peters, notaire en cette ville, le 25 avril 1878.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
[illegible]—9,16,23, mars 2,9,12.

Geo S. Kennedy, agent, vs Clement Carles.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 1993—[illegible] SAMEDI, 19 mars 1881, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir: [illegible]

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
15 fév—15,22—[illegible] 2,5,15,19 mars

Mme Henriette Davidson vs [illegible]

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2212—[illegible] MARDI, le 9 mars 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite: [illegible]

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

Jas. P. Guinault vs M. L. Roche.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 1506—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, 12 mars 1881, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Une certaine propriété, située dans le Faubourg Marigny, et ayant 30 pieds de face à la rue Craps sur une profondeur de 120 pieds, ensemble avec la maison, les bâtisses, améliorations et dépendances qui se trouvent sur la dite propriété en quoi ladite propriété est le plus près de la rue Bagatelle d'un lot mesurant 60 pieds de face à la rue Craps sur 120 pieds de profondeur, désigné comme le No 206, sur le dit plan du faubourg Marigny, et situés dans l'îlet borné par les rues Craps, Bagatelle, Goodchildren et Union et comme maison No — de la rue Craps.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
5 fév—15,23 mars 2,8,12

Louise F. Vogt Adm. &c., vs. Anna Clark Brownie et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 418—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, 15 mars 1881, à midi, de la propriété ci-dessous décrite à savoir: [illegible]

[illegible] par lequel le dit lot a été acquis par acte [illegible] N. A. Barrow [illegible] Félix Grima [illegible] Hodge [illegible]

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
11 fév—11 18 26 mars 3 1 15

Mme Charlotte Piffet et als. vs. Isaac E. Noyes,

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 64—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre celles Canal et Douane dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, 8 mars 1881, à midi, des propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Prytanée, Terpsichore, Coliseé et Melpomène, formant le coin des rues Prytanée et Melpomène et ayant trente pieds de face à la rue Prytanée, sur cent pieds de profondeur et face à la rue Melpomène.

Acquis par le défendeur en cette affaire par achat de Mme Virginie Peebles, veuve de Wm. Dyer, conformément à un acte passé pardevant Octave Morel, notaire en cette ville, le 19 juin 1877.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions:—1° Au comptant pour payer deux billets dus respectivement le 22 juin 1879 et le 22 juin 1880, à savoir: [illegible] 19 juin 1877 [illegible]

2° L'acquéreur assumera (jusqu'au montant [illegible] paiement de deux billets de cent cinquante piastres chacun dus respectivement le 22 juin 1881 et le 22 juin 1882 avec 8 p.c d'intérêt par an du 19 juin 1877, les dites obligations devant être garanties par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue.

3° Et le reste du prix d'adjudication (s'il y en a) comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
4 fév—4, 11, 18, 25 mars 3, 8.

Succession de Constantine Manier dans l'affaire de la remise de comptes de tuteur, et opposition à icelle, consolidée, Herman Manier [illegible] Joséphine Manier [illegible] Frank X. Friedman [illegible]

ANCIENNE DEUXIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. Maintenant transférée à la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 1,338—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, 15 mars 1881, à midi, des propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

1° Un certain lot de terre dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet compris entre les rues Casacalvo (maintenant Royale) [illegible] Grands Hommes et Française [illegible]

2° Une certaine portion de terre formant une partie du lot de terre situé dans le faubourg Marigny, Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Mystérieuse, St-Claude, Kerlerec et Histoire et Amour, désigné par le numéro deux sur un plan de A. D. D'Hémécourt [illegible]

3° Une autre portion de terre adjacente à la portion ci-dessus [illegible] Cohn, notaire, le 13 novembre 1866.

4° Un certain lot de terre situé dans le Troisième District de la ville de la Nlle-Orléans [illegible] 13 mars 1855 [illegible] G. Drouet [illegible]

Et toutes les bâtisses et améliorations sur les dits lots de terre, ci-dessus décrites, et tous les droits, voies, etc.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
10 fév—10,17,24,—mars 3.10,15

H. F. Koch vs. Walcott & Strong.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans,—No 1308.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI le 2 avril 1881, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:

Le tout et particulièrement les certains lots ou portions de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situés dans le faubourg Livaudais, dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Washington, St-Charles, (anciennement Nayades) Coliseé et Carondelet (anciennement Apollon) qui est une subdivision de l'îlet numéro cent quatorze, sur le plan original du dit faubourg Livaudais, qui était alors borné par les rues Nayades, Sixième, Apollo et Washington; à savoir:

Premièrement—Un certain lot de terre désigné par le numéro trente-trois sur un plan dressé par Knell et Werner, architectes, en date du 4 février 1848, et déposé pour référence en l'étude de G. R. Stringer, alors notaire en cette ville, et mesurant (au pied américain) trente pieds de face à la dite rue Washington sur une profondeur de cent deux pieds dix pouces et quatre lignes entre lignes parallèles.

Deuxièmement—Une certaine portion ou morceau de terre adjacent au lot susdit décrit du côté le plus près de la rue Carondelet et mesurant trente pieds de face à la dite rue Washington sur une profondeur de cent dix-sept pieds six pouces et sept lignes, entre lignes parallèles; la dite portion de terre étant composée de parties de l'extrême fond de plusieurs lots désignés par les numéros 29, 30, 31 et 32 sur le même plan fait par Knell et Werner, architectes, qui est désigné comme lot No 32.

Troisièmement—Une certaine portion ou morceau de terre, mesurant trente pieds de face à la rue Coliseé sur une profondeur de quatre-vingt huit pieds et un pouce, entre lignes parallèles, et s'étendant dans le fond de l'arrière du susdit lot deuxièmement décrit, et étant désignés par les lettres B, C et D sur un plan attaché à un acte passé pardevant James Graham, notaire en cette ville, en date du 10me jour d'avril 1860, et composée d'une partie de l'extrême fond de plusieurs lots, numéros 26, 27 et 28 sur le même plan fait par Knell et Werner, architectes, acquis le 20 octobre 1877 de Mme G. F. Hunecker, par acte passé pardevant W. B. Kleinpeter, anciennement notaire en cette ville.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
2mars—3 9 16 23 30 av2

Banque des Citoyens de la Louisiane versus Ernest Haistre et Veuve E. Haistre

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2512—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, 15 mars 1881, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Orléans, Remparts, Bourgogne et Ste Anne, mesurant trente pieds de face à la rue Orléans sur une profondeur de cent vingt-sept pieds, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, [illegible] No 93 rue Orléans, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent. Ensemble avec cent douze actions au fonds hypothécaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, la propriété ci-dessus acquise par le feu Ernest Haistre par achat des héritiers de Claudine [illegible], selon un acte passé le 13 mai 1871, pardevant A. D. Doriocourt, notaire en cette ville.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—L'acquéreur devra fournir un billet d'action (stock note), de sept cent vingt piastres ($720), échéant le 1er octobre 1881, et renouvelable selon la charte de la Banque des Citoyens de la Louisiane, et la balance comptant. L'acquéreur devra assumer toutes les obligations et responsabilités d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, et le billet d'action (stock note) fourni devra être identifié avec l'acte hypothécaire d'Ernest Haistre [illegible] pardevant Edgar Grima, notaire, à la Nouvelle-Orléans, le [illegible] jour d'avril 1838.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

Veuve Ellen V. Dowsing vs Peter Kaiser.

ANCIENNE CINQUIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 10,729, maintenant transféré à la Cour Civile de District, de la paroisse d'Orléans No 2509—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Hon. Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, 19 mars 1881, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Une certaine portion ou morceau de terre avec les améliorations, droits, privilèges et dépendances qui s'y trouvent ou qui en dépendent en quelque sorte, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet de terre désigné par le No 68, borné par les rues Ste-Marie, St. André, Chippewa et Fulton maintenant St. Thomas, sur un plan attaché à un acte déposé en l'étude de J. F. Coffee, notaire, daté du 10 mai 1871, ladite portion ou morceau de terre mesure quarante-six pieds huit pouces de face à la dite rue Ste-Marie sur une profondeur, entre lignes égales et parallèles de quatre-vingt dix pieds et quarante-six pieds huit pouces dans le fond et ledit morceau ou portion de terre est formé de l'arrière partie des morceaux de terre numéros un, deux et trois que le défendeur a achetés de Jos Kreeger, syndic des créanciers de Joseph Kaiser, conformément à un acte pardevant J. F. Coffee, notaire, le 26 novembre 1866

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—Cette criée étant la seconde et la dernière, ladite propriété sera définitivement adjugée au plus haut et dernier enchérisseur pour ce qu'elle rapportera, à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant son billet avec bonne et solvable garantie, portant huit pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la vente et hypothèque spéciale sur la propriété vendue jusqu'à paiement final. Le dit acquéreur aura à payer comptant le montant des frais d'impression, les droits de shérif et du greffier, etc., dix ou cinq cents cinquante piastres, et le montant des taxes d'Etat, de paroisse et de municipalité sur la dite propriété dont le montant n'est pas encore établi.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
3 mars—10 17 19

Jérome Mealy, curateur vs. Mme Marianne Druam. Succession de Druam.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 1647—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus désignée, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, 2 avril 1881, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre et les bâtisses qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, et désigné par le numéro un, dans le carré d'îlet borné par les rues St-Thomas, Ste-André, Ste-Marie et Rousseau, et mesurant trente-et-un pieds cinq pouces et cinq lignes de face rue St André, sur cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur, mesure américaine.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
2 mars—2,9,16,23,30—avril 2.

VENTE DE CONSTABLE.

B. Saloy vs Paul Radelat.

DEUXIEME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No 585—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus désignée, je procéderai à la vente à l'encan, au No 130 de la rue Marais, LUNDI, le 14 mars 1881, à 11 heures du matin, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir: Un lot de meubles etc, conformément à la description contenue dans l'inventaire déposé en mon bureau. Saisi dans l'affaire ci-dessus désignée.

Conditions: comptant sur les lieux.

N. V. VINET,
Constable.
2 mars—2,9.14

E. Benjamin vs. Jas. Qualls et Ellen Battey.

DEUXIEME COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE ORLEANS—No 593—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans la procès ci-dessus intitulé, je vendrai en mon entrepôt, No 101 rue St-Louis, SAMEDI, 12 mars 1881, à 11 heures du matin:—Un wagon à quatre roues conforme à la description contenue dans l'inventaire déposé en mon bureau.

Saisi dans la cause ci-dessus nommée.
Conditions: Comptant sur les lieux.

N. V. VINET,
Constable.
2mars—3,7,12.

J. J. Foley, Mme Ellen Martin, subrogée, vs. Paul Aville et Lavinski Aville.

PREMIERE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No 70.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Première Cour de Cité pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, 12 mars 1881 à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par la lettre A, dans l'îlet borné par les rues Laharpe, Lapeyrouse, Derbigny et Roman, le dit lot mesure 23 pieds de face à la rue Roman, sur une profondeur de 49 pieds à la rue Laharpe, selon un plan dressé par Arthur de Armas le [illegible] et annexé à un acte passé le 17 juillet 1879, pardevant R. J. Kerr, notaire en cette ville.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: Comptant sur les lieux.

ROGER MURPHY,
Constable.
9 fév—9,16,23 mars 2,9,12.

REUNION DE CREANCIERS.

AVIS est par le présent donné en vertu d'un décret de l'Honorable H. L. Lazarus, un des juges de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu le 18 février 1881, qu'une assemblée des créanciers de Wackerbarth & Joseph aura lieu le pardevant J. W. Hincks, notaire, à son bureau No 140 de la rue Gravier, en cette ville, SAMEDI, le 26 mars 1881, à midi, à l'effet de prendre en considération l'application du dit Wackerbarth & Joseph pour un délai.

25 fév—25, 12,19 mars

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Jean Baptiste Cabos.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 1312—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il y en a) pour lesquelles le compte présenté par Mme Marie Cabos, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
25 fév—25,1,6ma

Succession de Richard Stark.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans, No 1844. Division "C."—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il y en a) pour lesquelles le compte présenté par Mme Harriet Leopold, exécutrice testamentaire de la dite succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
25 fév—25—1,6 mars

Succession de William Thompson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2504.—Division C. Attendu que Mme Fanny Frein, veuve de William Thompson, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration à la succession de feu William Thompson, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
3 mars—3,8,12.

Succession de Louis Alexandre Dénier.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2,506—Division —. Attendu que François Charles Dénier a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration à la succession de feu Louis Alexandre Dénier, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
3 mars—3,8,12

Succession de Louis Jamin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2437—Division A.—Attendu que Albert C. Jamin a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration à la succession de feu Louis Jamin, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
3 mars—3,8,12.

Succession de Pierre Xavier Layrisson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2499—Division D.—Attendu que Pierre Pailo a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration à la succession de feu Pierre Xavier Layrisson, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
3mars—3 8 12

Succession d'Aristide Fulgence Bienu.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2479—Division B.—Attendu qu'Emma [illegible], veuve du dit A. F. Bienu, a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Aristide Fulgence Bienu, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour,
JAMES T. CLARK, Greffier.
26 fév—26 2 6 mars

Succession de François Gemmain.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 25.—Division A—Attendu que Frank Mellerich, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu François Gemmain, décédé, intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
27 fév—27, 4, 8 mars.

Ligne de la rue Dumaine et des Fair Grounds.

Station de départ: rue du Canal, station Clay. Parcours: (cars verts) Canal jusqu'à Dauphine, Dauphine jusqu'à Dumaine, Dumaine jusqu'à Broad, Broad jusqu'à Laharpe et de là à la station d'arrivée. Les cars jaunes suivent la même route; seulement, au lieu de tourner dans la rue Broad ils suivent la rue Dumaine jusqu'au Bayou St-Jean, longent les bords du Bayou jusqu'à la Grande Route St-Jean, d'où ils se rendent à la station d'arrivée, en passant devant la porte des Fair Grounds, qui fait face à la rue Sauvage. Le retour s'opère par la Route Gentilly, la rue Broad, la rue St Pierre, et principalement par la rue des Ursulines jusqu'à la rue du Canal.

VENTES A L'ENCAN.

PAR REED & WELSHANS.

Un splendide emplacement pour grocerie ou café à l'encoignure des rues Bienville et Franklin.

Ainsi qu'un emplacement de choix pour grocerie ou café, au No 37 de la rue Franklin, près Bienville.

Succession de John Wassmer.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans No 1967.

PAR REED & WELSHANS, encanteurs, C. H. Reed, encanteur—Bureau, No 9 rue Carondelet, à l'encan, SAMEDI, le 12 mars 1881, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane. En vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, le dit ordre a été signé le 8 février 1881, pour le compte de la susdite succession, les propriétés de valeur, à savoir:

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et dépendance qui y sont attachées dans le Deuxième District de cette ville et connu comme lot No 6, de l'îlet borné par les rues Franklin, Tremé, Bienville et Douane, comme plan de J. Communy, le 10 décembre 1842, déposé en l'étude de J. Cuvillier, anciennement notaire, et le dit lot mesure 26 pieds 2 pouces de face à la rue Bienville, sur 107 pieds de profondeur à la rue Franklin et formant l'encoignure des rues Bienville et Franklin. Les améliorations consistent en une propriété à deux étages couverte en ardoise. Emplacement pour grocerie et résidence, établissement ayant une bonne réputation, bien fait et confortable et susceptible d'obtenir un bon loyer pour un propriétaire entreprenant.

2° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le faubourg Tremé, Deuxième District de cette ville, connu comme le lot No 11 de l'îlet borné par les rues Franklin, Tremé, Douane et Bienville, selon un plan de J. Communy, le 10 décembre 1842, déposé en l'étude de J. Cuvillier, anciennement notaire; et le dit lot mesure, au pied américain, 28 pieds 5 pouces de face à la rue Franklin sur une profondeur de 79 pieds 10 pouces et 7 lignes. La propriété est un cottage confortable pour une grocerie et café, et deux étages dans les dépendances, communiquant avec les chambres du logis, etc., couvertes en ardoise, cour pavée, etc., et peut être louée à un bon prix.

Conditions—Comptant. Un dépôt sera exigé sur les lieux.

Acte de vente pardevant W. H. Seymour, notaire, aux frais de l'acquéreur qui devra assumer les taxes dues et exigibles en 1881.

10 fév—10,27 mars12

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nlle-Orléans.

No 104 rue du Canal.

VINGT-SIXIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux dispositions de sa charte, la compagnie publie l'exposé suivant:

Primes reçues pendant l'année finissant le 31 mai 1880, y compris les primes non acquises de l'année précédente—

Risques de feu		$304,558 51
Risques maritimes		23,682 42
Risques de rivières		29,715 16
Total des primes		$347,951 09
Moins primes non acquises		88,524 00
Primes nettes 31 mai 1880		$259,427 09
PERTES PAYEES—		
Sur risques de feu	$74,436 56	
Sur risques maritimes	8,810 44	
Sur risques de rivières	6,471 11	
Taxes et dépenses, moins intérêt	15,209 87	
Réassurances et primes remboursées	16,709 72—	121,637 72
Profits		$137,799 37

La compagnie a l'actif suivant:

Propriétés foncières	$239,065 97
Bons de ville et bons hypothécaires	15,000 00
Stock des N. O. Water Works (1,454 actions)	45,215 00
Billets garantis par hypothèque ou nantissement	147,842 27
Billets à ordre	64,441 96
Primes en voie de collection	34,770 77
Actions de compagnies d'assurance, de banques et autres	65,717 31
Scrip de ville	2,000 00
Jugements sur billets hypothécaires	2,000 00
Argent en caisse	80,480 14
	$690,513 62

L'exposé ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.

P. FOURCHY, Président.
G. W. NOTT, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.
Signé et assermenté devant moi, ce 12e jour de juin 1880.

JAMES FAHEY, Notaire.

A une réunion du Conseil de Direction tenue ce 12 juin 1880, il a été résolu de déclarer un dividende en argent de vingt-cinq pour cent sur les primes nettes participantes pour l'année close le 31 mai 1880, payable le troisième lundi de juillet prochain. Aussi, de payer aux actionnaires, sur demande, un second intérêt semestriel de cinq pour cent, faisant dix pour cent par an sur le fonds capital de la compagnie. Désormais l'intérêt-dividende sera payé tous les trois mois.

Directeurs:

P. MASPERO,	EDWARD TOBY,
JOHN GEDDES,	D. FATJO,
PAUL FOURCHY,	M. W. SMITH,
J. J. FERNANDEZ,	D. A. CHAFFRAIX
JNO. B. LALLANDE,	CHS. LAFITTE,
B. W. TAYLOR	

13 juin—1an

Etat Annuel de la Compagnie d'Assurance de la Nlle-Orléans Pour l'année expirant le 31 décembre 1880.

Primes de feu	$307,798 19	
Primes maritimes	104,810 45	
Primes de rivières	47,872 04—	$460,480 59
Moins—		
Primes sur risques non-expirés	$102,601 26	
Primes remboursées	16,909 96	
Réassurances	29,501 41—	$149,012 63
Primes nettes		$311,467 96
A ajouter—		
Montant provenant des intérêts, sauvetages et loyers	$41,406 50	
Contingent	15,679 65—	$57,086 15
		$368,554 11
A déduire—		
Pertes par le feu	$54,525 07	
Pertes maritimes	51,499 74	
Pertes de rivières	17,917 81—	123,942 62
Réduction (rebate et commissions)	58,057 26	
Contributions charitables	1,191 78	
Taxes d'Etat, de ville licenses	7,333 95	
Bureau des sauveteurs corps de sauvetage et Babcock	6,607 16	
Dépenses générales, frais de bureau et d'agence	36,380 02—	$233,512 79
Profits nets		$135,041 32
A déduire—		
Dividende de Juillet 1880	$25,000 00	
Dividende de Décembre 1880	25,000 00	
Surplus	85,041 32—	135,041 32

ACTIF DE LA COMPAGNIE:

Argent en banque	$67,101 27	
Bons des Etats-Unis	230,000 00	
Propriété foncière, estimation faite au plus bas prix du marché	89,640 00	
Billets garantis par première hypothèque sur des propriétés de ville	101,600 00	
Billets garantis par nantissement de gages réalisables	42,550 00	
Billets, prêts sur demande, garantis par des gages réalisables	32,000 00	
Billets pour primes	16,527 38	
Bons de N. O. Waterworks	26,500 00	
Bons de la Compagnie du chemin de fer de la Nlle Orléans	26,575 00	
Actions de banques, d'assurances et autres actions estimées au pair	14,665 26	
Primes en voie de collection	76,670 29	
Du par des agents	2,318 33—	$715,496 08
PASSIF.		
Capital	$500,000 00	
Réserve pour réassurances	102,601 26	
Dividendes non réclamés	2,855 50	
Dividende du 31 décembre 1880	25,000 00	
Surplus	85,041 32—	$715,496 08

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.

J. W. HINCKS, Secrétaire.
J. TUYES, Président.

Fait et assermenté devant moi, ce 12 janvier 1881.

JAS. FAHEY, Notaire.

Nous, soussignés, comité spécial désigné par le Conseil de Direction de la Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans, pour évaluer l'actif de ladite Compagnie, déclarons par le présent avis, qu'après un examen minutieux, l'évaluation du dit actif, tel que spécifié ci-dessus, est vraie et correcte.

ANT. CARRIERE,
W. A. BELL,
A. SCHREIBER,
H. GALLY.

A une réunion du Conseil de Direction tenue le 11 janvier 1881, il a été résolu de payer, sur demande, le dividende d'intérêt semi-annuel de cinq pour cent sur le fonds capital aux actionnaires ayant droit.

Nouvelle-Orléans, 12 janvier 1881.

—DIRECTEURS—

JULES ALDIGE,	H. GALLY,
THEO. BRIERRE,	CHAS. LAFITTE,
W. A. BELL,	PIERRE POUTZ,
ANT. CARRIERE,	A. SCHREIBER,
CHAS. T. DUGAZON,	CHAS. E. SCHMIDT,
D. FATJO,	JULES TUYES.

14 an—1an

ASSURANCES,

COMPAGNIE D'ASSURANCES MUTUELLES DU SUN.

Capital payé..........$500,000

Vingt-cinquième Etat Annuel.

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCES DU SUN, 52 rue du Camp, Nouvelle-Orléans, 1er Janvier 1881.

CONFORMEMENT aux prescriptions de sa charte, la Compagnie publie l'état de situation ci-après pour l'année prenant fin le 31 décembre 1880:

Montant des primes pour l'année expirant le 31 décembre 1880—

Risques d'incendie	$225,149 75	
Risques de rivières	135,204 12	
Risques maritimes	61,377 94	$421,731 81
A ajouter—Risques non échus, 1879		99,323 00
		$521,054 81
Risques non-échus, 1880	$98,251 00	
Primes rembour-sées	14,598 54	112,849 54
Primes nettes		$408,205 27
A déduire: Pertes, etc, payées durant la même période—		
Sur les risques d'incendie	$44,297 66	
Sur les risques de rivières	79,935 77	
Sur les risques maritimes	29,169 21	$153,402 64
Réserve pour les pertes non ajustées et non-liquidées		31,200 00
		$184,602 6[illegible]
A ajouter—		
Réassurances	$62,464 45	
Dépenses	33,030 90	
Bureau des Assureurs	3,810 26	
Taxes	3,492 25	
Loyers	2,600 00	$112,397 86
Fonds de réserve, 2 pour cent sur le capital		10,000 00
Dividende sur le capital actions payées	$49,383 91	
A déduire—L'escompte et l'intérêt	28,615 18	20,767 73
		$[illegible]
Profits nets annuels		$79,237 94

La compagnie possède les valeurs ci-après énumérées, estimées aux taux du marché:

Actions et Bons	$361,600 13
Prêts et Hypothèques	22,510 00
Prêts sur nantissement	34,510 40
Billets à recevoir	[illegible] 97
Propriété foncière	[illegible] 00
Primes en voie de perception	[illegible] 66
Argent en caisse	172,310 36
Total des valeurs	$670,064 21

L'exposé qui précède est une copie juste, vraie et exacte des livres de la compagnie.

JAS I. DAY, Président.
H. CARPENTER, Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, ce dix-neuvième jour de janvier 1881.

A. INGRAHAM, Notaire.

Le Conseil des Directeurs, à une réunion tenue le dix-neuvième jour du mois de janvier 1881, après avoir mis de côté Dix Mille Piastres des profits nets de l'année, comme fonds de réserve, et payé les Dix Pour Cent de Dividende aux actionnaires, a résolu de payer un Dividende Comptant de VINGT POUR CENT sur les primes nettes acquises de l'année expirant le 31 décembre 1880, le dit dividende payable à partir de LUNDI, 24 janvier 1881.

DIRECTEURS.

E. J. Hart	Julius Weis,	Ashton Phelps,
H. Renshaw,	R. C. Hamilton,	D. Fatjo,
B. Bierne,	J. C. Morris,	T. L. Airey,
A. Baldwin,	James I. Day,	E. E. Craig,
C. Macready,	Thos. Sloane,	Sam'l L. Boyd,
W. B. Seymour,	Chas. Roberts,	J. G. Gaines,
D. A. Chaffraix,	J. A. Blanc,	J. S. Fleeson.
J. L. Harris,	H. Newman,	

22 janv—1an

ANNUAL STATEMENT OF THE

NEW ORLEANS INSURANCE COMPANY.

For the year ending the 31st December 1880.

Fire premiums	$307,798 19	
Marine premiums	104,810 45	
Inland premiums	47,872 04	
		$460,480 59
Less—		
Premiums on risks not terminated	$102,601 26	
Return premiums	16,909 96	
Reinsurance	29,501 41	
		$149,012 63
Net earned premiums		$311,467 96
Add—		
Interest, salvage and rents	$41,406 50	
Contingent	15,679 65	
		$57,086 15
		$368,554 11
Deduct—		
Fire losses	$54,525 07	
Marine losses	51,499 74	
Inland losses	17,917 81	
		$123,942 62
Rebates and commissions	58,057 26	
Charitable donations	1,191 78	
State and city taxes and licenses	7,333 95	
Board of Underwriters Babcock and Salvage corps	6,607 16	
Gross expenses, home office and agencies	36,380 02	
		$233,512 79
Gross profits		$135,041 32
Deduct—		
Dividend of July 1880	$25,000 00	
Dividend Dec. 1880	25,000 00	
Surplus	85,041 32	
		$135,041 32

The company has the following

Cash in banks	$67,101 27
United States Bonds	230,000 00
Real Estate (lowest valuation)	89,640 00
Notes secured by first mortgage on city properties	101,600 00
Notes secured by pledges of available securities	42,550 00
Notes, loan on call, secured by available securities	32,000 00
Bills receivable for premiums	16,527 38
New Orleans Water Works Bonds	26,500 00
New Orleans City Railroad Bonds	26,575 00
Banks, Insurance Companies and other stocks, par value	14,665 26
Premiums in course of collection	76,670 29
Due by agents	2,318 33
	$715,496 08

LIABILITIES.

Capital stock	$500,000 00
Reinsurance reserve	102,601 26
Unclaimed Dividends	2,855 50
Dividends of December 31, 1880	25,000 00
Surplus	85,041 32
	$715,496 08

The above statement is a true and correct transcript from the books of the company.

J. TUYES, President.
J. W. HINCKS, Secretary.

Sworn to and subscribed before me this 12th day of January, 1881.

JAS. FAHEY, Notary Public.

We, the undersigned Special Committee, appointed by the Board of Directors of the New Orleans Insurance Company to appraise the assets of said company, hereby certify that, after a careful examination, the valuation of said assets, as above specified, is true and correct.

ANT. CARRIERE,
W. A. BELL,
A. SCHREIBER,
H. GALLY.

At a meeting of the Board of Directors, held on the 11th of January 1881, it was resolved to pay on demand the semi-annual interest dividend of 5 per cent. on the capital stock to the stockholders, or their legal representatives.

J. W. HINCKS, Secretary.
New Orleans, January 12, 1881.

DIRECTORS.

JULES ALDIGE,	H. GALLY,
THEO. BRIERRE,	CHAS. LAFITTE,
W. A. BELL,	PIERRE POUTZ,
ANT. CARRIERE,	A. SCHREIBER,
CHAS. T. DUGAZON,	CHAS. E. SCHMIDT,
D. FATJO,	JULES TUYES.

14 jan—1an

LIVERPOOL and LONDON and GLOBE INSURANCE COMPANY.

Département du Sud.
Bureau: coin Carondelet et Gravier.

Le capital de cette Compagnie est de DIX MILLIONS DE DOLLARS, auquel doit s'ajouter la responsabilité illimitée des propriétaires.

Actif provenant des incendies, à l'exclusion du capital payé	$9,[illegible] 21
Capital payé	1,[illegible] 00
Total de l'actif	$11,109,[illegible] 21
Montant réservé pour couvrir les réassurances et les pertes ajustées	3,944,[illegible]
Excédant pour les porteurs de polices	$7,165,[illegible]
Pertes par l'incendie de Chicago, en 1871	$3,[illegible]
Pertes par l'incendie de Boston, en 1872	1,[illegible]

On sollicite des assurances pour risques de toutes sortes. Le Bureau des Directeurs, est pleinement autorisé à régler et payer toutes les pertes survenant en cette ville, ce qui place la Compagnie sur un pied d'égalité avec les compagnies locales, opérant en vertu de chartes [illegible] par les lois de l'Etat.

Bureau de Directeurs.

J. F. SCHRODER, Esq., Chairman, de la maison L. Christ & Co.
NEWTON BUCKNER, Esq., de la maison Buckner & Co.
PERRY NUGENT, Esq., de la maison Nugent & Lallande.
PETER ANDERSON, Esq., de la maison Anderson & Brown.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire Résident.
JULES P. ROUX, Assistant Secrétaire Résident.
Nlle-Orléans, 20 octobre 1880. 24 oct—1an

OBJECTION & POUDRE-TISANE DE BICHAINE [illegible]

L'ABEILLE

DE LA

NOUVELLE-ORLEANS

JOURNAL QUOTIDIEN,

AVEC UNE

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

LE

SAMEDI MATIN

—ET—

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Edition hebdomadaire réunis-sant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS,

No. 73 rue de Chartres, entre Conti et Bienville.

ABONNEMENTS.

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$14 00
Six mois	7 00
Trois mois	3 50
Un mois	1 25

Port espacé $1 30 en 10 cents par mois.

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	2 00
Quatre mois	1 00
Trois mois	75
Prix du numéro	10 cents

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

ANNONCES.

Minimum d'insertion: 10 lignes.

Une première insertion	$1 50
Chaque insertion subséquente	75

Pour les annonces de commerce 25 pour cent d'escompte.

Pour les annonces au mois ou à l'année, on traite de gré à gré avec l'administration du journal.

L'ABEILLE

Est le plus ancien journal de la Louisiane. Fondée le 1er Septembre 1827, elle compte plus d'un demi-siècle d'existence.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE publie tous les jours en outre des matières politiques, littéraires et locales—

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger,

Un Bulletin Maritime,

Une Liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans

Un Bulletin Financier,

Un Bulletin Commercial,

La Liste des voyageurs arrivés dans les principaux hôtels,

La Liste des voyageurs partis par chemins de fer.

BUREAUX ET ATELIERS

73.....CHARTRES.....73

TRAMWAYS

OU

CHEMINS DE FER URBAINS

DE LA

NOUVELLE-ORLÉANS.

Point Central.

Tous les tramways ou chemins de fer urbains de la Nouvelle-Orléans, viennent aboutir à la rue du Canal, le grand et unique boulevard de la ville, dont la statue de Clay est le point central. C'est de ce point que rayonnent toutes les voies ferrées destinées au service intérieur de la cité.

Ligne de la rue du Canal.

Les cars portant l'inscription "Ridge Cemeteries" longent la rue du Canal, dans sa partie inférieure, sur un parcours de trois milles et demi jusqu'à l'endroit connu sous le nom de "Half-way House" et qui est situé à mi-chemin entre la ville et le lac Pontchartrain. Le Côteau de la Métairie commence au Half-way House: c'est un plateau qui domine de six à huit pieds les cyprières avoisinantes et sur lequel sont construits quelques-uns des plus beaux cimetières de la Nouvelle-Orléans, entre autres le Cimetière Greenwood ou l'on peut admirer le magnifique monument qu'une Association de dames a fait élever à grands frais à la mémoire des soldats morts au service de la Confédération. Un peu au-delà du Half-way House apparaît le nouveau Cimetière de la Métairie qui occupe la place de l'ancien hippodrome de la Métairie.

Un autre service de cars partant de la rue du Canal, relie la ville aux rivages du lac Pontchartrain, et aboutit à l'endroit où le nouveau Canal se jette dans ce lac. Le chemin est à deux voies à partir du "Half-way House," et les wagons, au lieu d'être traînés par des chevaux sont remorqués par une petite locomotive. La distance à parcourir est de sept milles. Le petit village bâti à la jonction du Nouveau Canal et du Lac est extrêmement agréable et, depuis l'établissement de la voie ferrée, est devenu un but général de promenade. Il s'y trouve d'excellents restaurants, des salons de rafraîchissements, des établissements de bains, des tirs, etc.

Lignes des rues Magazine et Prytania.

Le point de départ de ces deux lignes est à côté gauche de la statue de Clay, en celui qui regarde le fleuve. L'une et l'autre traversent la rue du Camp sur la même voie, jusqu'à la rue Prytania, point où elles bifurquent; les cars de la ligne Prytania suivent la rue de ce nom jusqu'à un dépôt établi dans la rue Toledano, et la ligne Magazine continuant à remonter la rue du Camp jusqu'à la rue Magazine, et longeant celle-ci jusqu'à la rue St-Joseph. Il y a un changement de cars dans la rue Magazine, au-delà du Marché de ce nom.

En remontant la rue du Camp par l'une ou l'autre des lignes ci-dessus, on voit à sa droite la Place Lafayette, à sa gauche Odd Fellows' Hall, St-Patrick's Hall et la belle Eglise de St-Patrick.

Dans la rue Prytania se trouvent quelques-uns des plus beaux édifices de la Nlle-Orléans.

A retour, les cars de la ligne Magazine franchissent la rue de ce nom sur une double voie, et les cars de la ligne Prytania parcourent également la rue de ce nom sur une double voie jusqu'à la jonction de la rue du Camp, point où ils tournent dans la rue Poydras pour suivre la rue Magazine.

Ligne de Carrollton et de la rue Jackson.

Les cars de cette ligne partent de la rue Baronne, près de Canal, à deux îlets de la statue de Clay; ils stationnent en face de Grunewald Hall. La ligne est à double voie jusqu'à Carrollton par la rue Baronne, le Cercle Tivoli et l'Avenue St Charles. Dans le Cercle Tivoli s'élève un monument à la mémoire de Lee, le grand général confédéré.

Il y a, à Napoléon Avenue, une station où s'arrêtent les wagons traînés par les chevaux pour être remplacés par des voitures dont la puissance motrice se compose d'une petite locomotive sans feu, qu'on se charge de vapeur à Carrollton. Cette ingénieuse invention est due à feu le Dr Lamm. On gagne ainsi Carrollton que des cyprières séparaient autrefois de la Nlle-Orléans et qui en est maintenant un faubourg. La distance de la rue du Canal à Carrollton est d'environ sept milles. Aux stations de Louisiana Avenue et de Napoleon Avenue sont des embranchements qui les relient au Mississipi.

Il y a aussi des cars qui partent de la rue Baronne, en face de Grunewald Hall, suivent la voie, par la rue Baronne et l'Avenue St-Charles, jusqu'à la rue Jackson dans laquelle ils s'engagent alors pour gagner le fleuve par un embranchement double.

Ligne de l'Esplanade et du Pont du Bayou.

Les cars de cette ligne partent de la rue du Canal, descendent la rue des Remparts et longent la rue de l'Esplanade jusqu'au pont du Bayou; distance trois milles environ. Ils reviennent par le même chemin, la voie étant double.

La rue des Remparts et la rue de l'Esplanade sont deux des plus belles rues de la Nlle-Orléans: elles sont larges et bordées de maisons élégantes et en général fort bien construites.

En traversant le pont du bayou on trouve de l'autre côté de ce cours d'eau un car qui vous transporte au Half-way House et de là à la station de Clay par la rue du Canal.

Sur le parcours de la ligne de l'Esplanade, et près du Bayou, se trouvent les Fair Grounds où ont lieu les Expositions de l'Etat de la Louisiane et où le Louisiana Jockey Club a établi un champ de course. De l'autre côté du Bayou, la voie qui conduit au Half-way House longe le City Park dont les chênes séculaires forment une épaisse forêt.

Ligne des rues Remparts et Dauphine.

Point de départ: rue du Canal. La route se fait par la rue des Remparts jusqu'à la rue de l'Esplanade, celle-ci jusqu'à la rue Dauphine, et la rue Dauphine jusqu'à la rue Pologne, dans le 3e district, où se trouve la station. Le retour s'opère par la rue des Remparts et la rue du Canal.

A la station de la rue Pologne, il y a des cars qui vont jusqu'aux Abattoirs en passant devant les Casernes fédérales. Pour la route entière, de la rue du Canal aux Abattoirs, on ne paie que 5 cents.

Ligne de la Levée et des Casernes.

Les cars partent de la rue du Canal, vis-à-vis la Douane; ils s'engagent dans la rue Peters, qui devient ensuite Vieille Levée et Levée, et atteignent la rue d'Enghien, 3e district, qu'ils suivent jusqu'à la rue de Chartres pour gagner la rue Pologne où se trouve la station. Là, les personnes qui veulent se rendre au Couvent des Ursulines, aux Casernes ou aux Abattoirs, prennent le car affecté à ce service, comme ci-dessus.

Les voitures de cette ligne passent devant la Place Jackson, la Cathédrale, le Marché français et l'Hôtel des Monnaies.

Le retour à la rue du Canal s'opère par les rues Pologne, Royale, Enghien et Levée.

Ligne de la rue Annonciation.

Station de départ: Rue du Canal, entre Camp et Magazine. Les cars longent la rue Tchoupitoulas jusqu'à sa jonction avec les rues Delord et Annonciation, et suivent cette dernière rue, en contournant la Place Annonciation, jusqu'à la station d'arrivée, située dans Louisiana Avenue. Pour le retour, ils prennent la rue Chippewa jusqu'à la Place Annonciation et la rue de ce nom qu'ils descendent jusqu'à la rue Delord. Ils suivent ensuite la rue Delord jusqu'à la rue Peters et celle-ci jusqu'à la rue du Canal.

Ligne Tchoupitoulas.

Station de départ: Rue du Canal près Camp. Les cars remontent la rue Tchoupitoulas jusqu'à Louisiana Avenue et reviennent par la rue Tchoupitoulas (double voie) jusqu'à Felicity Road qu'ils descendent jusqu'à la rue Peters et la rue du Canal. On peut voir sur le parcours de cette ligne la Fabrique de Glace et l'Ascenseur des Grains (Grain Elevator). En changeant de voiture à Louisiana Avenue, on se rend au City Park, 6ème district. On peut aussi prendre le car à Louisiana Avenue où à Napoleon Avenue pour revenir en ville par les voitures du chemin de fer de Carrollton.

Lignes de la rue St. Charles.

Ces lignes comprennent deux routes dont la station de départ est au pied de la rue St. Charles, près de sa jonction avec la rue du Canal. Les deux lignes remontent la rue St. Charles au moyen d'une seule voie, jusqu'au Cercle Tivoli d'où elles gagnent Triton Walk. Les Baronne cars passent de Triton Walk à la rue Baronne qu'ils remontent jusqu'à la station d'arrivée située rue Huitième. Les Dryade cars vont de Triton Walk à la rue Dryades, passant devant le marché de ce nom, remontant la rue Dryades jusqu'à St. Andrew, suivant St. Andrew jusqu'à Baronne et Baronne jusqu'à la rue Huitième.

Le retour s'opère pour les Baronne cars, par la rue Carondelet jusqu'à la rue du Canal; et pour les Dryade cars, par les rues Huitième, St. Denis, Dryades, St Andrew, Remparts et Canal.

Les cars de cette double ligne passent devant l'Hôtel St-Charles, le Masonic Hall, l'Académie de Musique, le Théâtre St-Charles, l'Hôtel de Ville, la Place Lafayette et l'Exposition Building.

Chemin de fer de la rue du Canal, du City Park et du Lac.

Les wagons de cette ligne sont mus par une légère locomotive et vont de la rue du Canal au Fort Espagnol sur le lac Pontchartrain: distance, environ [illegible] milles. La voie est double d'un [illegible] à l'autre, à l'exception de deux [illegible] insignifiante. La station de départ est dans la rue du Bassin, près de Canal. Les trains suivent la rue du Bassin jusqu'à la rue Bienville, la rue Bienville jusqu'à St-Patrick, St-Patrick jusqu'à la rive occidentale du Canal d'Orléans, à la jonction du Chemin de la Métairie et du Parc; ils longent ensuite le Canal d'Orléans (côté ouest) jusqu'au Lac Pontchartrain.

Pour le retour ils suivent la même route jusqu'au Parc, et le reste du parcours se fait ainsi: rue Bernadotte jusqu'à la rue Bienville, Bienville jusqu'à Claiborne, Claiborne jusqu'à Douane, Douane jusqu'à Bassin.

Ligne du Chemin du Bayou et du Marché Français.

La station de départ est la même que celle de "Levee and Barracks," rue du Canal, vis-à-vis la Douane. La même voie sert également aux deux lignes jusqu'à la rue de l'Esplanade où se trouve une voie double conduisant en ligne droite jusqu'au Pont du Bayou. Le retour s'opère par la même route, la voie du Bayou à la rue des Remparts étant commune à la ligne "Esplanade and Bayou Bridge" et à la ligne "Bayou and French Market."

Ligne des Fair Grounds et du Marché Français.

Station de départ: Levée près Dumaine. Parcours: Levée à Dumaine, Dumaine à Broad, Broad à la station de la rue Laharpe. Retour: Bayou à Broad, Broad à Ursulines, Ursulines au Marché Français.

Upper Magazine Line.

Station de départ: coin lower Magazine et Harmony. Les cars traversent la rue Magazine sur une double voie jusqu'à la rue St. Joseph.

Chemin de fer de Pontchartrain.

Ce chemin de fer est un des plus anciens de l'Amérique: il a été inauguré il y a environ 48 ans. La voie a cinq milles de longueur et se dirige en ligne droite du Mississipi au lac Pontchartrain.

Ligne de la rue Claiborne.

Station de départ: rue du Canal, près de la Levée. Parcours: De Canal à Claiborne, de Claiborne aux Champs Elysées et à la rue Urquhart, de la rue Urquhart à la station d'arrivée, Avenue Lafayette. Retour: De l'Avenue Lafayette à Bons Enfants, de Bons Enfants aux Champs Elysées et à Claiborne, de Claiborne (double voie) à la rue du Canal.

La rue Claiborne est la rue la plus large de la Nouvelle-Orléans et sera tôt ou tard une des plus belles avenues de la ville.

D'autres cars de cette ligne portant cette inscription "Canal and Commons street," partent également du pied de la rue Canal qu'ils suivent jusqu'à la rue des Remparts. Ils remontent ensuite cette dernière rue jusqu'à Commune, et Commune jusqu'à la station située entre Tonti et Rocheblave. Ils reviennent par Commune, Bassin et Canal.

Ligne de la rue Girod.

Station de départ: Rue du Canal près de la Levée. Parcours: Front à Girod, Girod à Liberty, Liberty à Poydras, Poydras à Claiborne, Claiborne à Commune, Commune à la station entre Rocheblave et Tonti. Retour: Commune à Claiborne, Claiborne à Perdido, Perdido à Carroll et Poydras, Poydras à Fulton, Fulton à Canal.

TÉLÉGRAPHE D'ALARME.

Indication, par les cloches d'alarme, de la localité où éclate un incendie.

Les cloches d'alarme annonçant un incendie désigneront ainsi qu'il suit la localité où le feu s'est manifesté.

Par exemple, lorsque l'alarme est donnée par la boîte No. 123, les cloches frapperont 1 coup, puis, 5 secondes après, elles frapperont 2 coups, et 5 secondes après, 3 coups, indiquant ainsi 123. L'alarme ne sera répétée que de 10 en 10 secondes. Autre exemple, pour désigner la boîte No. 48, il y aura 4 coups de cloche, puis un moment après, 8 coups, qui indiqueront que le feu a éclaté dans le voisinage de la boîte 48.

Si l'incendie s'étend, il y aura 15 coups de cloche; s'il devient général, 20 coups. Alors, toutes les pompes de la ville devront se porter à l'endroit où se trouve la boîte qui a signalé l'incendie.

Les boîtes désignées par une étoile sont automatiques.

5 Coin Harmonie et Levée.
6 Coin Washington et Chippewa.
7 Marché Neuvième.
8 Coin Carondelet et Huitième.
9 Coin Prytania et Neuvième.
12 Coin Magnolia et Washington.
*13 Coin Sixième et St-Denis.
*14 Pompe No. 22, rue Tchoupitoulas près Philip.
15 Pompe No. 23, rue Washington près Magazine.
16 Compagnie Lafayette No. 1, rue Jackson, entre St-Thomas et Rousseau.
17 Coin Live Oak et Première.
18 Coin Magasin et St-André.
19 Coin Rousseau et Ste-Marie.
21 Coin St-Charles et Première.
23 Coin Dryades et St-André.
*24 Marché Keller, rue Locust, entre Félicité et St-Andrew,
25 Coin Jackson et Coliseum.
26 Coin Jackson et Liberté.
27 Coin Seconde et Dryades.
29 Coin Market et Levée.
31 Coin Henderson et Levée.
32 Pompe No. 12, rue Tchoupitoulas, entre Race et Orange.
34 Pompe No. 1, rue Hunter, entre Peters et Tchoupitoulas.
35 Coin Market et Chippewa.
36 Station de Police du 2nd Precinct coin Terpsichore et Chippewa.
37 Coin Race et Magasins.
38 Coin Melpomène et Camp.
41 Station de Chevaux, rue St-Charles, près Félicity Road.
42 Pompe No. 20, rue Thalia, entre Dryades et Baronne.
43 Coin Franklin et Terpsichore.
47 Coin Galennié et Nouvelle-Levée.
*48 Pompe No. 6, coin Commerce et St-Joseph.
51 Coin Constance et Erato.
52 Coin Camp et St-Joseph.
53 Pompe No. 18, rue Calliope, entre St-Charles et Carondelet.
54 Coin Nouveau Bassin et Triton Walk.
56 Coin Howard et Clio.
57 Coin Magnolia et Erato.
61 Coin Erato et Franklin.
65 Coin Julie et Levée.
*71 Pied de la rue Julia.
72 Coin Canal et Levée.
73 Coin Magasins et Girod.
*74 Coin Natchez et Tchoupitoulas.
*81 Coin Canal et Camp.
82 Pompe No. 5 et à l'Hotel de ville
83 Pompe No. 13. No. 12 rue Perdido
84 Coin Carondelet et Commune.
121 Coin Remparts et Canal.
*123 Coin Remparts et Poydras.
*124 Pompe No. 14, rue Commune, entre Liberty et Howard.
*125 Workhouse, rue Girod.
*126 Coin Commune et Rocheblave.
*127 Coin Claiborne et Poydras.
141 Coin Bienville et Vieille-Levée.
142 Coin St-Louis et Royale.
143 Pompe No. 7, rue Dauphine, entre Douane et Bienville.
145 Coin Bourgogne et Toulouse.
146 Pelican H. & L. No. 4, rue du Bassin, près Conti.
151 Canal et Robertson, Wood's Press
*152 Coin Bienville et Johnson.
*153 Coin Derbigny et Conti.
214 Coin Vieille-Levée et St-Philippe
215 Station de Police, Place Jackson.
216 Coin Hôpital et Dauphine.
*217 Pompe No. 10, rue Dumaine, entre Remparts et St-Claude.
231 Coin Tremé et Esplanade.
232 Coin Remparts et Quartier.
234 Marché Tremé et Prison de paroisse.
235 Pompe No. 21, rue Claiborne, coin St-Pierre.
236 Coin Chemin du Bayou et Claiborne.
*241 Pompe No 8, Chemin du Bayou, coin Galvez.
*242 Coin St-Anne et Miro.
243 Stern's Factory, Français et Broad.
252 Hook & Ladder No. 3, coin Marigny et Peters.
253 Pompe No. 9, rue Esplanade, entre Decatur et Français.
254 Pompe No 8, rue Victoire.
312 Station de Police, rue Champs Elysées.
313 Coin Bagatelle et Esplanade.
314 Coin Bons-Enfants et St-Antoine
315 Coin Bons-Enfants et Champs-Elysées.
316 Coin Claiborne et St-Bernard.
412 Coin Laharpe et White, R. R. Depot.
413 Coin Amour et Espagne.
*414 Coin Poste et Urquhart.
*415 Coin Mandeville et Claiborne.
512 Levee Steam Cotton Press, Levée
514 Marché Washington, rue de Chartres, entre Louisa et Piété.
*515 Coin Louisa et Remparts.
612 Pompe No 24, Grands-Hommes près Port.
*613 Coin Dauphine et Indépendance
*614 Rue Poland, Station des chars
*615 Casernes des Etats-Unis
*616 Coin Rames et Dauphine.

Sparadrap Révulsif AU THAPSIA

Formule du Codex

Ce Sparadrap agit plus promptement, plus énergiquement que les huiles de croton, d'épurge, la pommade stibiée et autres préparations de même genre. Son emploi, d'une extrême facilité, se tardera pas à vulgariser son usage dans le traitement des rhumatismes, irritations de poitrine, bronchites, rhumes, maux de gorge, etc., en un mot, dans tous les cas où le médecin veut obtenir une dérivation externe.

PRIX DE LA BOITE DE 5 FEUILLES, 1 FR. 50

VENTE EN GROS
Chez DESNOIX & Cie, succrs d'ANCELIN
17, Rue Vieille-du-Temple, à Paris
AU DÉTAIL: Chez tous les Pharmaciens

MALADIES DE POITRINE

Dans le plus grand nombre de cas
GUÉRISON
et, dans les cas désespérés,
SOULAGEMENT MANIFESTE
PAR L'EMPLOI DE
l'**Elixir** alimentaire **Ducro**

Nombre de malades lui ont dû leur guérison après avoir employé sans résultat satisfaisant toute autre médication.

La formule de cet Elixir dont la base est le jus de viande et l'alcool, a été établie en 1868. Malgré les nombreuses imitations que son succès a fait naître, elle continue d'être préconisée par les sommités médicales de Paris, comme l'un des plus

PUISSANTS FORTIFIANTS

pour les convalescents, les personnes faibles, les jeunes filles chlorotiques, les vieillards débiles, etc.

Exiger sur l'étiquette l'orthographe DUCRO, la mention des médailles: Argent Paris 1875, Or Compiègne 1877 et le dessin de la marque de fabrique (un phénix).

Paris, 20, place des Vosges et toutes les Pharmacies.

Récompense Nationale de 16,600 fr. MÉDAILLE D'OR, etc.

QUINA-LAROCHE

ÉLIXIR VINEUX
(Extrait des 3 Quinquinas)
Apéritif, Fortifiant, Fébrifuge.
recommandé contre
les AFFECTIONS D'ESTOMAC, ANÉMIE, MANQUE DE FORCES, SUITES DE COUCHES, LANGUEUR, FIÈVRES INVÉTÉRÉES, etc.
PARIS, 22 & 15, RUE DROUOT & LES PHARMACIES.

AVIS
DUCRO DUCRO
La réputation ancienne de
L'Elixir Alimentaire de
DUCRO

et son emploi de plus en plus répandu comme Apéritif — Tonique Reconstituant — ont fond it des individus peu scrupuleux à profiter de la ressemblance plus ou moins grande de leur nom avec celui de DUCRO pour lancer dans le commerce des imitations contre lesquelles il est indispensable de mettre en garde le public.

Exiger sur les étiquettes des flacons: 1° la mention des médailles: Argent Paris 1875, Or Compiègne 1877; 2° la marque de fabrique: un Phénix; 3° l'ortographe exacte du nom.

DUCRO

CETTE HUILE EST LA PLUS APPRÉCIÉE PAR LES MÉDECINS FRANÇAIS

HUILE DEROCQUE
HUILE DE FOIES FRAIS DE MORUES
[illegible]
Supériorité reconnue
Sans Odeur et sans Goût
MÉDAILLE D'ARGENT
DÉPOT GÉNÉRAL A PARIS
DUCHAMP, Pharmacien, [illegible] rue des [illegible]
[illegible]

LE FER BRAVAIS
ET SES CONTREFAÇONS

La concurrence, qui ne s'attaque qu'aux produits d'une grande valeur, a semblé plus particulièrement fixer son attention sur le Fer Bravais, à cause de son immense réputation. De là, la nécessité de déjouer toutes les fraudes qui, sans vergogne, cherchent à imiter ce produit avec plus ou moins de perfection.

Le public est prévenu de refuser absolument tout produit similaire qui lui est offert à vil prix comme fer dyalisé Bravais, du moment qu'il ne porterait pas sur les étiquettes du flacon et de la boîte la signature RAOUL BRAVAIS et la marque de fabrique: AUX CHEVAUX MARINS.

Autre signe distinctif. — La capsule à deux couleurs recouvrant chaque flacon comporte les mots: Fer Bravais Paris.

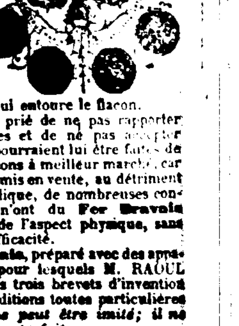

Pour toutes les autres indications, lire attentivement le prospectus qui entoure le flacon.

Le public est prié de ne pas rapporter les flacons vides et de ne pas accepter les ordres qui pourraient lui être faits de remplir ces flacons à meilleur marché, car le commerce a mis en vente, au détriment de la santé publique, de nombreuses contrefaçons qui n'ont du Fer Bravais qu'une partie de l'aspect physique, sans en posséder l'efficacité.

Le Fer Bravais, préparé avec des appareils spéciaux pour lesquels M. RAOUL BRAVAIS a pris trois brevets d'invention et dans des conditions toutes particulières d'installation, ne peut être imité; il ne peut être que contrefait.

On se rendra compte des difficultés de fabrication, en sachant que chaque flacon sorti de l'usine de Fer Bravais, à Asnières a subi 80 à 90 jours de préparation et une surveillance de chaque instant. Aussi le public jouit-il de toutes les garanties possibles, car chaque flacon, vendu au dépôt général, 13, rue Lafayette, a été goûté et essayé au moyen des réactifs chimiques et usage. Il est donc matériellement impossible à quiconque de livrer une préparation similaire comparable au Fer Bravais (Gouttes concentrées de fer Bravais) comme énergie et efficacité.

A la New-Orléans, chez MM. CARROUCHE & RIVET et dans toutes les Pharmacies.

LES
PILULES
DU DOCTEUR
DEHAUT
DE PARIS

Sont le meilleur et le plus agréable des purgatifs, parce que, prises avec de bons aliments et des boissons fortifiantes, elles ne causent ni dégoût ni fatigue.

Nouvelle-Orléans: MM. CARROUCHE, MARCH, MAJAUD HART Co., et dans toutes les pharmacies

TAMAR INDIEN

Fruit laxatif rafraîchissant
CONSTIPATION
[illegible], Migraines.—Paris, GRILLON 25 r. de Grammont. N Orl. Carrouche

PILULES DE BLANCARD

Approuvées par l'Académie de Médecine de Paris.

Participant des propriétés de l'iode et du fer, ces pilules s'emploient contre les Scrofules, la Phthisie à son début, la faiblesse de tempérament, ainsi que dans toutes les affections (pâles couleurs, aménorrhée, etc.) [illegible]

Exiger la signature ci-jointe au bas d'une étiquette VERTE.

Pharmacien, rue Bonaparte, 40, Paris.

PEAU DU VISAGE

LE LAIT ANTÉPHÉLIQUE
pur ou coupé d'eau, dissipe
ROUSSEURS, HALE
MASQUE DE GROSSESSE
ROUGEURS, PEAU FARINEUSE
RIDES PRÉCOCES
BOUTONS,
&
Conserve le teint clair, pur et uni
CANDÈS, 26, Bd St-Denis, Paris